

République Française
Département de la Charente-Maritime
Vals de Saintonge Communauté

Bureau communautaire du 21 septembre 2020

Compte-Rendu

L'an deux mille vingt, le vingt et un septembre, le Bureau communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 15 septembre 2020, s'est réuni en séance plénière à Salle du Foyer Rural à St Julien de l'Escap sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Daniel LAGARDE, René ESCLOUPIER, Hubert COUPEZ, Annie POINOT-RIVIERE, Philippe HARMEGNIES, Henri AUGER, Alain FOUCHER, Jacky RAUD, Alain VILLENEUVE, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Joël WICIAK, Maurice PERRIER, Wilfrid HAIRIE, Gérard BIELKA, Ornella TACHE, Didier BASCLE, Françoise MESNARD, Annie PEROCHON, Dominique GUILLON, Jean-Claude GODINEAU, Sylviane DORNAT, Laurent BOUILLE, Julien GOURRAUD

Absents :

Valérie BOUILLAGUET, Pierre DENECHERE, Cyril CHAPPET, Philippe BARRIERE, Frédéric EMARD

Secrétaire de séance :

Mme Annie PEROCHON

Assistaient à la séance :

Emanuelle Giraud-Héraud
Renaud Rosier
David Geneau
Cécilia Guiberteau
Patricia Houet
Johanna Serra
Nadia Mellah

Nombres de membres :

En exercice : 29
Présents : 24
Votants : 24
Pouvoirs : 0

Rappel de l'ordre du jour :

• Ressources humaines.....	3
◦ Modification du tableau des effectifs.....	3
• Education.....	7
◦ Travaux école de Loulay - demande de subvention.....	7
◦ Forfait intercommunal Sainte-Sophie - Solde 2019.....	7
• Animations locales.....	9
◦ Forum des associations à Beauvais-sur-Matha.....	9
• Sport.....	10
◦ Convention partenariat NCA - Atlantys.....	10
◦ Projet de réhabilitation de la piscine de l'Île de la Grenouillette : ajustement des plans de financement.....	10
• Urbanisme.....	13
◦ OPAH : attribution de subventions propriétaires occupants.....	13

Ressources humaines

Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Président informe les membres du Bureau Communautaire qu'il convient de procéder à une modification du tableau des effectifs afin de tenir compte des évolutions des effectifs de Vals de Saintonge Communauté (changement de grade, mobilité, départ à la retraite, changement de temps de travail).

Budget principal

Suppression de postes :

Filière Administrative : 13 postes vacants

Suppression d'un poste de Directeur territorial à temps complet

Suppression d'un poste d'Attaché à temps complet

Suppression d'un poste de Rédacteur principal de première classe à temps complet

Suppression de deux postes de Rédacteur à temps complet

Suppression de deux postes d'adjoint administratif principal de première classe à temps complet

Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de première classe à 4/35, temps non complet

Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de deuxième classe à temps complet

Suppression de deux postes d'adjoint administratif territorial à temps complet

Suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial à 15/35, temps non complet

Suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial à 28/35, temps non complet

Filière Animation : 16 postes

Suppression de deux postes d'animateur à temps complet

Suppression de trois postes d'adjoint d'animation principal de deuxième classe à temps complet

Suppression d'un poste d'adjoint d'animation territorial à 31/35, temps non complet

Suppression de sept postes d'adjoint d'animation territorial à temps complet

Suppression d'un poste d'adjoint d'animation territorial à 25,42/35, temps non complet

Suppression d'un poste d'adjoint d'animation territorial à 25,61/35, temps non complet

Suppression d'un poste d'adjoint d'animation territorial à 23,10/35, temps non complet

Filière technique : 61 postes

Suppression d'un poste de technicien principal de première classe à temps complet

Suppression d'un poste de technicien à temps complet

Suppression d'un poste d'Agent de maîtrise principal à temps complet

Suppression de deux postes d'Agent de maîtrise à temps complet

Suppression de deux postes d'adjoint technique principal de première classe à temps complet

Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de deuxième classe à 25/35

Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de première classe à 23,5/35, temps non complet

Suppression de dix neuf postes d'adjoint technique principal de deuxième classe à temps complet
Suppression d'un d'adjoint technique principal de deuxième classe à 32/35 à temps non complet
Suppression d'un d'adjoint technique principal de deuxième classe à 25,5/35 à temps non complet
Suppression d'un d'adjoint technique principal de deuxième classe à 30,75/35 à temps non complet
Suppression d'un d'adjoint technique principal de deuxième classe à 23,5/35 à temps non complet
Suppression d'un d'adjoint technique principal de deuxième classe à 16/35 à temps non complet
Suppression d'un d'adjoint technique principal de deuxième classe à 18,5/35 à temps non complet
Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à 5,83/35, temps non complet
Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à 13,7/35, temps non complet
Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à 2,25/35, temps non complet
Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à 26,15/35, temps non complet
Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à 33,5/35, temps non complet
Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à 16/35, temps non complet
Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à 14/35, temps non complet
Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à 33/35, temps non complet
Suppression quatre postes d'adjoint technique territorial à temps complet
Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à 25,63/35, temps non complet
Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à 19,70, temps non complet
Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à 5,87/35, temps non complet
Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à 5,30/35, temps non complet
Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à 9,08/35, temps non complet
Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à 33,52/35, temps non complet
Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à 11,01/35, temps non complet
Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à 30/35, temps non complet
Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à 26/35, temps non complet
Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à 27,04/35, temps non complet
Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à 23/35, temps non complet
Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à 22,48/35, temps non complet
Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à 6,81/35, temps non complet
Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à 4,54/35, temps non complet
Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à 29,82/35, temps non complet

Filière sociale : 3 postes

Suppression d'un poste d'Éducateur de jeunes enfants de première classe à 35/35 à temps complet
Suppression d'un poste d'agent spécial principal de deuxième classe école maternelle à 33/35 à temps non complet
Suppression d'un poste d'agent spécial principal de deuxième classe école maternelle à 35/35 à temps complet

Filière médico-sociale : 3 postes

Suppression d'un poste de puéricultrice hors classe à temps complet

Suppression de deux postes de puéricultrice classe normale à temps complet

Création de postes :

Filière technique : 1 poste

Création d'un poste d'adjoint technique territorial à 12/35 à temps non complet

Filière médico-sociale : 1 poste

Création de deux postes d'auxiliaire de puériculture principal de deuxième classe à 35/35 à temps complet

Centre aquatique Atlantys

Suppression de postes :

Filière Administrative : 2 postes

Suppression d'un poste d'adjoint administratif à 35/35 temps complet

Suppression d'un poste d'adjoint administratif à 20/35 temps non complet

Filière Technique : 4 postes

Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de deuxième classe à 35/35 à temps complet

Suppression d'un poste d'adjoint technique à 35/35 à temps complet

Suppression d'un poste d'adjoint technique à 26/35 à temps non complet

Suppression d'un poste d'adjoint technique à 30/35 à temps non complet

Filière Animation : 1 poste

Suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal de deuxième classe à 35/35 temps complet

Filière Sportive : 2 postes

Suppression d'un poste d'Educateur des APS à 35/35 à temps complet

Suppression d'un poste d'Educateur des APS à 30/35 à temps non complet

Création de postes :

Filière Administrative : 2 postes

Création d'un poste d'adjoint administratif à 30/35 temps non complet

Création d'un poste d'adjoint administratif à 15/35 temps non complet

En conséquence, Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire :

- de procéder à la modification du tableau des effectifs,
- de valider le nouveau tableau des effectifs,
- de l'autoriser à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstention : 0

Education

Travaux école de Loulay - demande de subvention

Une délibération approuvant le plan de financement de travaux à réaliser sur la toiture de l'école primaire de Loulay a été adoptée en conseil communautaire le 9 mars dernier.

Les travaux concernent le toit de ce bâtiment lequel présente de nombreux désordres. Aussi, il est nécessaire d'intervenir sur la charpente et la toiture. Le plan de financement modifié du projet est le suivant :

Au fil de l'avancée du dossier, le plan de financement a dû être réajusté. Il s'établit comme suit :

Dépenses HT		Recettes	
Charpente et toiture	39 239,50 €	Conseil Départemental – Fonds de soutien scolaire bonifié de 10 % dans le cadre du Plan Vals de Saintonge (45%)	17 657,77 €
		Etat – DSIL Grandes priorités nationales (35%)	13 733,82 €
		Autofinancement	7 847,91 €
Total	39 239,50 €	Total	39 239,50 €

En conséquence, Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire :

- d'approuver le projet tel qu'exposé ci-dessus,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté,
- de l'autoriser à effectuer les demandes de subvention auprès du Conseil Départemental, et de l'État,
- de l'autoriser à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstention : 0

Forfait intercommunal Sainte-Sophie - Solde 2019

Vals de Saintonge Communauté possède une école privée sous contrat avec l'État sur son territoire sous compétence scolaire, l'école Sainte-Sophie à Saint-Jean d'Angély.

La collectivité est tenue, en vertu de l'alinéa 4 de l'article L442-5 du Code de l'Éducation, de prendre en charge les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

Cette obligation de prendre en charge les dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association avec l'État répond au principe de parité entre l'enseignement privé et public.

Vals de Saintonge Communauté doit donc assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires concernant uniquement les élèves domiciliés sur son territoire constitué par l'ensemble des communes où la compétence scolaire s'exerce. L'article L.442-5-1 du code de l'Éducation détermine le principe de contribution. Il fixe les cas dans lesquels cette contribution est obligatoire. Le décret n° 2010-1348 du 9 novembre 2010 précise les conditions d'application de loi n° 2009-1312 du 28 octobre 2009 tendant à garantir la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées.

Le forfait intercommunal est calculé par référence au coût moyen d'un élève externe scolarisé dans toutes les écoles publiques situées sur le territoire de la Communauté de Communes compétent en matière d'Éducation. Seules les dépenses de fonctionnement font l'objet d'une contribution obligatoire.

L'intégration des dépenses d'investissement dans le calcul du coût étant prohibé.

Pour 2019, un premier acompte de 70 000 € a été versé. Il convient donc au vu des dépenses réalisées de procéder au versement du solde. Après calculs, il apparaît que le solde à verser s'élève à 3 699 €.

En conséquence, Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire :

- de verser 3 699 € correspondant au solde du forfait intercommunal 2019,
- de l'autoriser à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 2

Animations locales

Forum des associations à Beauvais-sur-Matha

Le Forum des Associations à Beauvais-sur-Matha s'est tenu le 5 septembre 2020. Cette manifestation, initialement appelée S.L.A.S.H « Sports-Loisirs-Associations-Santé-Handicap », est née il y a 13 ans de la volonté des acteurs locaux de mettre en avant l'offre associative du secteur de Matha.

Portée par Vals de Saintonge Communauté depuis 2014, elle propose un large panel d'activités, à la fois sportives, culturelles, sociales et de santé. Depuis l'an dernier, cette initiative s'appuie sur une mobilisation forte du tissu associatif et sur des partenariats techniques riches. Cette manifestation se veut une vitrine dédiée aux habitants et en particulier aux familles pour qui c'est l'occasion de découvrir et pratiquer une multitude d'activités.

Compte tenu du programme et du nombre d'associations mobilisées pour l'organisation de ce Forum, il est demandé un soutien du Département de la Charente-Maritime.

En conséquence, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire :

- de l'autoriser à effectuer la demande de subvention auprès du Département de la Charente-Maritime pour l'organisation du Forum des Associations,
- de l'autoriser à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstention : 0

Sport

Convention partenariat NCA - Atlantys

Une convention de partenariat avec le NCA (Nautic Club Angérien) est traditionnellement signée pour la mise à disposition de MNS (Maître Nageur Sauveteur) à hauteur de 26 heures par semaine au sein du centre aquatique Atlantys.

Pour l'année scolaire 2020-2021, il est proposé de reconduire ce partenariat du 28 septembre 2020 jusqu'au 21 mai 2021 inclus. Les horaires sont effectués en semaine pour de la surveillance à l'exclusion des vacances scolaires et des périodes d'arrêt technique. Le montant du remboursement au NCA, par la collectivité, est de 18 € par heure, par personnel mis à disposition. La convention proposée détaille les droits et devoirs de chaque partie.

En conséquence, Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire :

- de l'autoriser ou son représentant à signer la convention,
- de l'autoriser à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstention : 0

Projet de réhabilitation de la piscine de l'Île de la Grenouillette : ajustement des plans de financement

Vu la délibération n° CC2020_087 validée en Conseil Communautaire le 23 juillet 2020 concernant le plan de financement

Considérant que le chiffrage des différentes phases de travaux a été précisé,

Considérant le besoin d'exacte correspondance entre les devis, le plan de financement et la délibération dans le cadre des dossiers de demande de subvention,

Il apparaît nécessaire de prendre une nouvelle délibération afin de mettre en concordance les chiffres des devis, du plan de financement et de la délibération. L'économie du projet n'en est pas affectée.

Aussi, il est proposé d'approuver les plans de financement tels que présentés ci-dessous :

1) Prévisionnel global du projet :

Dépenses HT		Recettes HT	
Nature	Montant	Financier	Montant
Travaux	2 550 000 €	Conseil Départemental	400 000 €
Etudes, MOE	279 810,26 €	État - DETR	483 624,14 €
		État – Contrat de ruralité	101 229,89 €
		État - ANS	300 000 €
		Autofinancement (54,46 %)	1 544 956,23 €
Total	2 829 810,26 €	Total	2 829 810,26 €

Afin de pouvoir bénéficier d'une aide de l'État DETR et DSIL contrat de ruralité sur l'année 2020, le projet est phasé en 2 tranches de dépenses distinctes :

- **Une première phase** qui comprend les travaux suivants :
 - Réfection charpente et couverture du bâtiment + chaudière
 - Études préliminaires
 - Maîtrise d'œuvre

2) Plan de financement de la phase 1 :

* le coût de la maîtrise d'œuvre a été proratisé en utilisant le pourcentage que représentent les travaux de la tranche 1 par rapport au coût global des travaux

** les montants des subventions ont été proratisés en utilisant le pourcentage que représentent les dépenses de la tranche 1 par rapport au coût global du projet

Dépenses HT		Recettes HT	
Nature	Montant	Financier	Montant
Bâtiment	287 500 €	Conseil Départemental	47 281,84 €**
Études	17 412,50 €	État - DETR	83 624,14 €
Maîtrise d'œuvre*	29 584,06 €	État – Contrat de ruralité	101 229,89 €
		État - ANS	35 461,38** €
		Autofinancement (20%)	66 899,31 €
Total	334 496,56 €	Total	334 496,56 €

- **La seconde phase** comprend le reste des travaux envisagés comme indiqué dans l'APD, ainsi que le reste des études non pris en compte dans la tranche 1.

3) Plan de financement de la phase 2 :

* sous réserve de la validation de la demande de subvention formulée

Dépenses HT		Recettes HT	
Nature	Montant	Financier	Montant
Travaux	2 262 500 €	Conseil Départemental	352 718,16 €
MOE	232 813,7 €	État - DETR	400 000 €*
		État - ANS	264 538,62 €
		Autofinancement (59,23%)	1 478 056,92 €
Total	2 495 313,7 €	Total	2 495 313,7 €

Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire :

- d'approuver le projet tel qu'exposé ci-dessus,
- d'approuver le montant des travaux en phase APD et le plan de financement global présenté,

- d'approuver le phasage en deux tranches de dépenses distinctes du projet et les plans de financements afférents ;
- de l'autoriser à effectuer les demandes de subvention auprès de l'État (DETR, Contrat de Ruralité, ANS) et du Département de la Charente-Maritime,
- de l'autoriser à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstention : 0

Urbanisme

OPAH : attribution de subventions propriétaires occupants

Vals de Saintonge Communauté est engagée dans une opération de revitalisation du centre-bourg et de développement du territoire valant OPAH pour la période 2019-2024.

Conformément à la convention, Vals de Saintonge Communauté verse une subvention d'un montant de 500 € par dossier de propriétaires occupants ayant le projet de réaliser des travaux de rénovation thermique de leur habitat principal.

Les dossiers ont fait l'objet d'un accord de subvention de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat.

La subvention sera versée à la fin des travaux, sous réserve de la production d'un justificatif validée par le bureau d'études SOLIHA, qui assure l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Les dossiers retenus sont les suivants :

- BRISSONET Marc, 3 rue de la sablière – 17400 ESSOUVERT
- FAUCOMPRESZ Cyrille, 11 route d'Angoulême – 17160 MATHA
- MANAUD François, 8 place du château d'eau – 17160 MATHA
- PAPIN Frédéric, 2 rue de la fontaine – 17330 LOZAY
- SARRAZIN Frédéric, 1 rue lacoue – 17400 SAINT-JEAN D'ANGÉLY
- TESSIER Didier, 2 rue du seuil – 17770 SAINT-HILAIRE DE VILLEFRANCHE
- VINCENT Jean-Luc, 7 hameau de la maladie – 17400 VARAIZE
- LEGRIX Stéphane, 174 rue du fief du chêne – 17400 SAINT-JEAN D'ANGÉLY

Les crédits sont inscrits au budget de la Collectivité.

Vu la convention d'opération de revitalisation du centre-bourg et de développement du territoire valant OPAH signée le 8 janvier 2019,

Vu la délibération du 23 juillet 2020 donnant attribution au Bureau communautaire de l'octroi des subventions aux propriétaires dans le cadre de l'OPAH,

En conséquence, Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire :

- de valider l'attribution des subventions aux propriétaires susnommés, pour un montant global de 4 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstention : 0

La séance est levée à 11h00

**Le Président,
Jean-Claude GODINEAU**